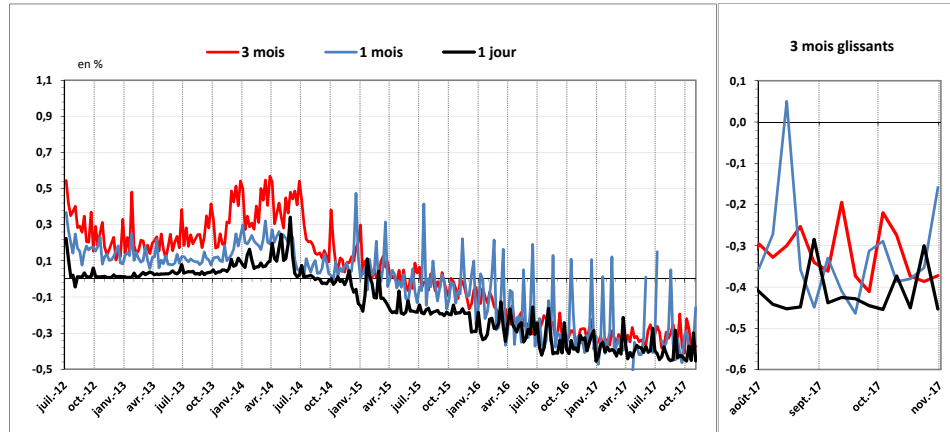


Rémunération des titres négociables à court terme (*)

Moyenne hebdomadaire des taux pondérés par le volume des émissions

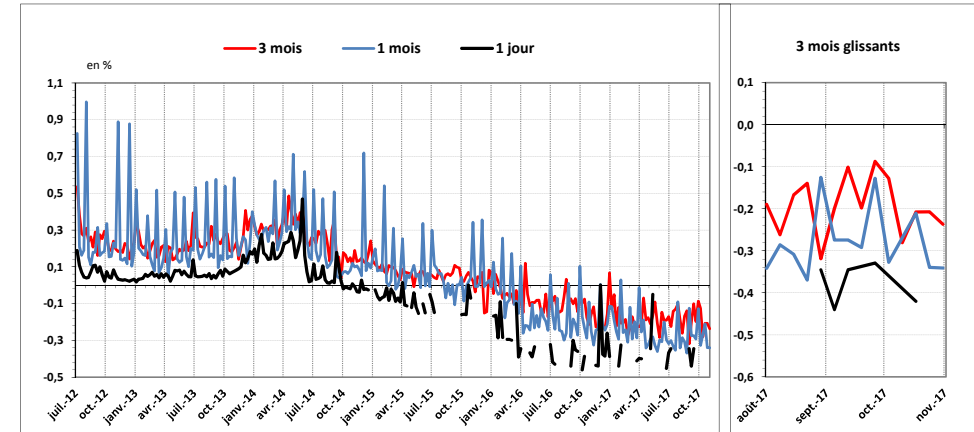
Emetteurs bancaires

Taux du marché



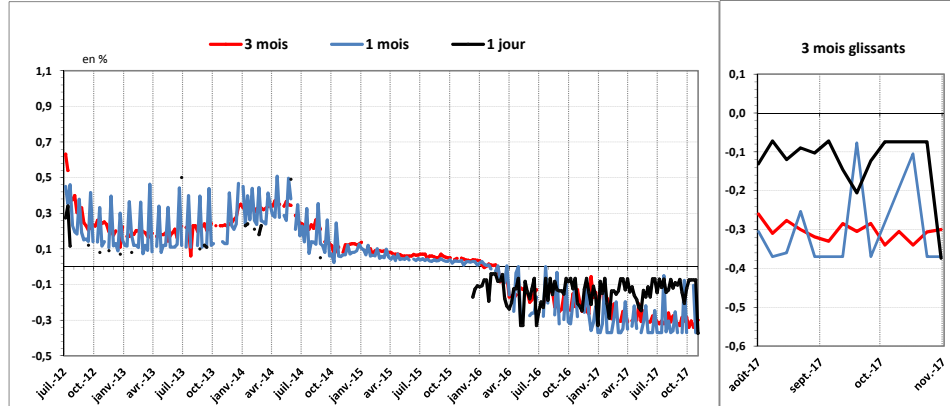
Emetteurs non bancaires hors organismes de titrisation

Taux du marché



Organismes de titrisation

Taux du marché



(*) Depuis le 1er juin 2016, la dénomination des titres a changé. Les « certificats de dépôt » émis jusqu'au 31/05/2016 par les établissements de crédits, et les « billets de trésorerie » émis jusqu'à cette même date par les émetteurs non bancaires, sont désormais regroupés au sein d'une même catégorie « titres négociables à court terme ».